

PROCES VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Mardi 18 février 2025

Date de convocation : 14 février 2025

Date d'affichage : 14 février 2025

Nombre de conseillers

Elus : 14

Présents : 10

Votants : 11 – 12 à partir de 20h05

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi dix-huit février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacky MARCHAND, Maire.

Étaient présents : M. Marchand, M. Jouanny, Mme Brebion, Mme Fratter, M. Dutertre, M. Toreau, M. Laloue, M. Suire

Mme Duluard arrivée à 19h45, Mme Pasquet arrivée à 20h05

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Blanchet donne pouvoir à M. Marchand
M. Lefranc donne pouvoir à M. Jouanny
M. Lehoux
Mme Roux

Secrétaire de séance : M. Jouanny

PV du conseil municipal du 07 janvier 2025 : Pas de remarques

ORDRE DU JOUR :

- Vestiaires : attribution des lots
- Terrain de foot : attribution des lots
- Honoraires Paysage concept
- Remboursement coût électricité panneau lumineux

VESTIAIRE DU TERRAIN DE FOOT
Attribution des lots

Après analyse des offres, négociations avec les entreprises et notations, le Maître d'œuvre à proposé à la commune une liste des entreprises les mieux disantes :

LOT	DESIGNATION	ARTISANS	MONTANT HT	TVA 20%	MONTANT TTC
1	GROS OEUVRE	SARL ISCI	291 782.62	58 356.52	350 139.14
2	CHARPENTE COUVERTURE BARDAGE	CCV	95 500.00	19 100.00	114 600.00
3	ETANCHEITE	SOPREMA	35 500.00	7 100.00	42 600.00
4	SERRURERIE	WILLIAMEY	52 754.00	10 550.80	63 304.80
5	MENUISERIES EXTERIEURES	LEBRUN	54 505.83	10 901.17	65 423.83
6	PLATRERIE	PAPIN	39 842.16	7 968.43	47 810.59
7	MENUISERIES INTERIEURES	SARTOR	33 701.22	6 740.24	40 441.46
8	ELECTRICITE	HATTON	75 793.30	15 158.66	90 951.96
9	PLOMBERIE CHAUFFAGE VENTILATION	JOUVET	162 358.00	32 471.60	194 829.60
10	CARRELAGE	CMD	50 493.12	10 098.62	60 591.74
11	PEINTURE	MDP GOMBOURG	22 396.00	4 479.20	27 415.20
12	VRD AMENAGEMENTS EXTERIEURS	HRC EUROVIA	78 191.50	15 638.30	93 829.80
TOTAL			992 817.75	198 563.54	1 191 938.12

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 11

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer les marchés aux entreprises les mieux disantes proposées par le Maître d'œuvre et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives constituant ce marché.

Reçue en préfecture le : 24.02.2025	DE1_0225_VESTIA
-------------------------------------	-----------------

TERRAIN DE FOOT
Attribution des lots

Après analyse des offres, négociations avec les entreprises et notations, le Maître d'œuvre a proposé à la commune une liste des entreprises les mieux disantes :

LOT	DESIGNATION	ENTREPRISE	MONTANT HT	TVA 20%	MONTANT TTC
1	Terrassement-bassins d'infiltration-Extension Parking- Sols sportif-Equipements sportifs-Clôture et Pare-ballons	ARTDAN	1 082 250.00	216 450	1 298 700
	<i>Option PSE3 : Longrine béton</i>		8 757.00	1 751.40	10 508.40
	<i>Option PSE4 : Gradin en muret L préfabriqué</i>		13 493.00	2 698.60	16 191.60
2	Eclairage sportif et urbain	INEO	128 124	25 624.80	153 748.80

3	Aménagement Paysagers	JULIEN & LEGAULT	33 950.55	6 790.11	40 740.66
TOTAL			1 266 574.55	253 314.91	1 519 889.46

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 12

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer les marchés aux entreprises les mieux disantes proposées par le Maître d'œuvre et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives constituant ce marché.

Reçue en Préfecture le : 24.02.2025	DE2_0225_TERRAI
-------------------------------------	-----------------

TERRAIN DE FOOT
AVENANT
Paysage Concept

Le présent avenant est établi pour régulariser le montant des honoraires conformément à l'article 8.1.2 du contrat de maîtrise d'œuvre tenant compte du montant définitif des travaux arrêté par la maîtrise d'ouvrage.

Au regard de l'évolution du programme, le montant des travaux passe donc de 710 000€ à 1 231 000€HT

Le montant des honoraires de la mission de base passe de :

Ancien montant du contrat : 17 500 € HT 21 000 € TTC

Avenant au contrat : **20 335.60 € HT 24 402.72 € TTC**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 12

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'avenant de régularisation pour un nouveau montant d'honoraires de 37 835.60 € HT, 45 402.72 € TTC

Reçue en Préfecture le : 24.02.2025	DE3_0225_HONORA
-------------------------------------	-----------------

REMBOURSEMENT
COUT ELECTRICITE PANNEAU LUMINEUX

Monsieur le Maire rappelle que le panneau lumineux est branché sur le bâtiment 1 rue des écoles avec compteur indépendant, loué à Mme GOUHIER Romane, podologue.

Les factures sont réglées par Mme GOUHIER. Il est donc nécessaire chaque année de lui rembourser le coût d'électricité consommé par le panneau lumineux.

Un relevé de compteur est effectué chaque fin d'année

Suite à la transmission des factures de Mme Gouhier de l'année 2024, le coût de remboursement est estimé à : **254.80 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote par scrutin ordinaire :
Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 12

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le remboursement estimé.

Reçue en Préfecture le : 24.02.2025	DE4_0225_REMBOU
-------------------------------------	-----------------

AFFAIRES DIVERSES

- 1) **Fête de la musique** : Mme Duluard poursuit sa recherche de groupes pour la soirée du 21 juin, il est difficile de trouver des groupes disponibles, voir pour éventuellement mettre une annonce.

La séance est levée à 20h45

Le Maire, Jacky MARCHAND

Le secrétaire : M. Jouanny

Les membres du Conseil Municipal

M. JOUANNY Secrétaire de séance	Mme BLANCHET Absente excusée pouvoir donné à M. Marchand	M. LEFRANC Absent excusé pouvoir donné à M. Jouanny	Mme BREBION
M. TOREAU	Mme PASQUET	M. DUTERTRE	Mme DULUARD
M. SUIRE	Mme ROUX Absente excusée	M. LEHOUX Absent excusé	Mme FRATTER
M. LALOUE			

